Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale – Drâa-Tafilalet
Délégation Provinciale de la Santé et de la Protection Sociale – Zagora
Centre Hospitalier Provincial - Zagora

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
المديرية الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية – درعة تافيلالت
مندوبية الإقليمية للصحة والحماية الاجتماعية – زاكورة
المركز الاستشفائي الإقليمي - زاكورة

Avis d'achat sur bons de commande n° 114/CHPZ/2026

Le Directeur du Centre Hospitalier Provincial de Zagora procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : ACHAT DE FONGIBLES AFFÉRENT AU LABORATOIRE DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA.

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Spécifications techniques	Unité de mesure	Quantité
01	Micropipette variable 5-50 µL	Marque : JUN NUO ou équivalent strict. Micropipette de précision à volume variable, volume réglable de 5 à 50 µL.	Unité	2
02	Micropipette variable 10-100 µL	Marque : JUN NUO ou équivalent strict. Micropipette de précision à volume variable, volume réglable de 10 à 100 µL.	Unité	2
03	Micropipette variable 20-200 µL	Marque : JUN NUO ou équivalent strict. Micropipette de précision à volume variable, volume réglable de 20 à 200 µL.	Unité	2
04	Micropipette variable 100-1000 µL	Marque : JUN NUO ou équivalent strict. Micropipette de précision à volume variable, volume réglable de 100 à 1000 µL.	Unité	2
05	Billes métalliques 2 mm	Pour automate Biomérieux Viteksystem (ou équivalent strict). (Boite de 1000)	Boîte	3
06	Cuvettes	Pour automate Biomérieux Viteksystem (ou équivalent strict). (Sachet de 2500)	Sachet	2
07	Tubes sous vide EDTA (mauve)	Volume : **5 mL**. Tubes stériles sous vide pour prélèvement sanguin, EDTA K2/K3. (Boite de 100)	Boîte	50
08	Tubes secs (rouge)	Volume : **5 mL**. Tubes stériles pour prélèvement sanguin, sans additif (sérum). (Boite de 100)	Boîte	20
09	Tubes Héparine de Lithium (vert)	Volume : **5 mL**. Tubes stériles sous vide pour prélèvement sanguin, Héparine de Lithium. (Boite de 100)	Boîte	15
10	Tubes Citrate de Sodium (bleu)	Volume : **1.8 mL**. Tubes stériles sous vide pour prélèvement sanguin, Citrate de Sodium (coagulation). (Boite de 100)	Boîte	25

11	Tubes Fluorure (glycémie) (gris)	Volume : **4 mL**. Tubes stériles sous vide pour prélèvement sanguin, Fluorure/Oxalate. (Boite de 100)	Boîte	5
12	Tubes Citrate VS (noir)	Volume : **2.4 mL**. Tubes stériles sous vide pour prélèvement sanguin, Citrate de sodium (VS). (Boite de 100)	Boîte	5
13	Embouts jaunes	Embouts universels pour micropipettes (adaptés aux volumes jaunes). (Sachet de 1000)	Sachet	15
14	Embouts bleus	Embouts universels pour micropipettes (adaptés aux volumes bleus). Sachet de 500	Sachet	10
15	Godets échantillon	Dimensions : **16 mm x 24 mm**. Godets en plastique stériles pour automates. (Sachet de 1000)	Sachet	2
16	Bouchons	Bouchons adaptés aux tubes à essai standards. (Sachet de 1000)	Sachet	2
17	Eppendorf	Tubes micro-centrifugeuses de 1,5 mL ou 2 mL (à préciser par le labo). (Sachet de 500).	Sachet	2

Lieu d'exécution : CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE ZAGORA

Délai d'exécution de la prestation : 5 Jours.

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : le mercredi 25 novembre 2026 à 16h00.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse **www.marchespublics.gov.ma**.

Conditions exigées :

Le concurrent doit fournir une fiche technique de chaque produit proposé à l'email suivant : chef.paa.chp.zag@gmail.com. Cette fiche doit intégrer l'image de l'article, son nom commercial, sa référence exacte, ainsi que toute autre caractéristique utile pour valider la conformité par rapport aux spécifications du présent avis (notamment les volumes exacts des tubes, les dimensions des godets et la compatibilité avec les automates du laboratoire).

Les articles proposés doivent être **neufs, dans leur emballage d'origine scellé et intact**, garantissant leur stérilité et leur qualité. **Pour tous les produits à durée de vie limitée (notamment les tubes sous vide et les consommables), le concurrent doit s'engager à livrer des articles dont la date de péremption est la plus éloignée possible.**

La documentation technique doit obligatoirement être transmise avant l'ouverture électronique des plis. En l'absence de cette documentation ou si celle-ci ne permet pas d'établir la conformité des articles proposés, l'offre pourra être jugée non conforme et écartée.

Le Chef de Pôle
Affaires Administratives P.I
Mr. SOUFIANE ZEGRAOUI